

Compte rendu de la CFVU du mardi 2 mars 2021 – Centre Panthéon + Zoom

Rédigé par les élu·es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

Le quorum est atteint (34 élu·es présent·es ou représenté·es). La séance commence à 9h41.

La présidente indique qu'elle doit partir à 9h30 pour un CA exceptionnel du Campus Condorcet pour lequel elle ne peut se faire représenter. Ce sont les 2 VP CFVU qui président la séance.

R. Laignoux annonce que la séance est chargée. Elle commence par deux informations concernant la santé des étudiant·es et des personnels :

- une campagne de tests a été mise en place cette semaine par le biais des services de la protection civile, dans un centre différent chaque jour. Lors de la première journée, seulement 50 tests ont été administrés (c'est peu mais pas si mal en comparaison avec d'autres universités). Résultats tous négatifs : il n'y a donc pas de cluster à Paris 1.

- concernant la santé psychologique des étudiant·es, la circulaire du 15 février 2021 prévoit la mise en place de dispositifs. A Paris 1, le service de santé interuniversitaire (Paris 1 – 3 et Université de Paris) est chargé de recruter un·e psychologue supplémentaire (financé par le ministère) permettant de raccourcir l'attente pour un rendez-vous. Par ailleurs, un parcours de soins est en cours de mise en place : chaque étudiant·e peut, après avoir vu un·e généraliste, consulter un·e psychologue 3 fois gratuitement. Pour que cela fonctionne, il faut établir une liste de psychologues agréé·es (parmi 800 candidat·es).

Ordre du jour de la CFVU

- **Conventions internationales**
- **Modifications maquettes et RCC**
- **Calendrier universitaire 2021/2022**
- **Accréditation de l'Inspé**
- **Adaptation des MCC pour le 2^{ème} semestre**
- **Mise en place du comité permanent**
- **Assouplissement des modalités de stages dans le cadre de la pandémie**
- **Projets FSDIE**
- **Questions diverses**

1- Conventions internationales

- *Echange avec l'Université Hoa Sen au Vietnam*

La convention concerne le Droit / AES / Gestion / Irest : l'accord donne lieu à 4 places par an et concerne le niveau Master. Il s'agit d'une nouvelle convention. Le porteur de projet est la DRI puisqu'il s'agit d'un accord multidisciplinaire.

Les étudiant·es en mobilité paient les frais d'inscription à Paris 1 (idem échanges Erasmus).

Vote : 3 abstentions, adopté

- *Accord de double diplomation avec l'Université Complutense à Madrid*

Il s'agit de l'intensification d'un partenariat existant déjà en Droit et à l'IREST (patrimoine culturel). Il concerne le niveau Licence en Economie. Cet établissement est stratégique car il fait partie de UNA Europa. L'échange permettra à 5 étudiant·es de part et d'autre d'effectuer 2 années complètes de mobilité. Les étudiant·es accueilli·es (de Paris 1) suivent les enseignements avec les étudiant·es espagnol·es ce qui permettra une meilleure intégration. Cet accord est sans incidence financière. Le démarrage est prévu pour septembre 2021.

Une élue « Paris 1 en commun » pose la question de la longueur des études, qui est de 4 ans à Madrid, contre 3 ans à Paris 1.

Les représentant·es de l'UNEF insistent sur la nécessaire ouverture des échanges internationaux à toutes et tous les étudiant·es. Le porteur du projet indique que dans le cadre de Una Europa, il existe déjà une grande ouverture pour les échanges (avec possibilité de bourses Erasmus).

Vote : 3 absents, adopté

2- Modifications de maquettes et RCC

- *DU Droit répressif de l'environnement (EDS)*

Un élu UNSA et Biatss EDS indique qu'il s'agit d'une simple adaptation de la maquette d'un DU déjà approuvé (organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances).

Les représentant·es de l'UNEF sont opposé·es aux DU qui opèrent une sélection par l'argent. L'élue Biatss UNSA indique que le DU s'adresse à un public mixte, de professionnel·les et d'étudiant·es. Les premiers paient des droits d'inscription beaucoup plus élevés (2500 euros) alors que les étudiant·es paient 500 euros.

Les représentants de la Fédé demandent s'il est prévu des exonérations pour les étudiant·es boursiers.

Après vérification, la possibilité d'exonérations est confirmée.

J. Glachant indique qu'il y a déjà eu un débat lors de la création de ce DU et qu'il ne s'agit ici que de modifications mineures. Le débat sur les DU, qui est légitime, se poursuivra.

Vote : 2 abstentions, 3 contre, modifications adoptées

- *RCC du Master marketing et pratique commerciale (IAES)*

Examen reporté à la CFVU du 30 mars 2021

3- Calendrier universitaire 2021-2022

R. Laignoux présente les 4 propositions de calendrier (options 1 et 1 Bis, options 2 et 2 Bis). Dans toutes les propositions :

- Le S1 compte 13 semaines d'enseignement et le S2 compte 12 semaines d'enseignement
- Les vacances de Pâques sont réduites à 10 jours et même une seule semaine dans les options 2 et 2 bis
- La période d'examens de Janvier est étendue à près de 3 semaines.

R. Laignoux explique que les examens sont très complexes à organiser par les services de scolarité et qu'il est désormais nécessaire de les étaler sur une période plus longue. De très nombreuses contraintes sont à prendre en compte : examens des doubles diplômes, augmentation du nombre d'étudiant-es, insuffisance de locaux, etc.

Le calendrier ne concerne que les cycles L et M1 (et donc ni les M2, ni les formations en apprentissage ou à l'INSPE ne sont concernés).

Le VP étudiant UNEF indique que l'option 1, qui place une dernière semaine d'enseignement après les vacances de Pâques, n'est pas une bonne solution car les étudiant-es profitent souvent des vacances de Pâques pour réviser. L'UNEF indique préférer et vouloir voter pour le calendrier 1 Bis (fin des enseignements du S2 avant les vacances de Pâques). Une élue PULS indique que le calendrier 1 est compliqué car il obligerait les étudiant-es à revenir pour des enseignements après les vacances de Pâques.

Un élu Biatss remercie la présidence d'avoir pris en compte les difficultés des services de scolarité pour l'organisation des examens.

Une élue Paris 1 en commun souligne le fait qu'il y a très peu de temps pour la correction des copies.

J. Glachant répond qu'il y a un peu plus de marge dans la proposition 1 Bis.

Plusieurs enseignant-es, dont une élue PULS, interviennent ensuite pour indiquer que la suppression de la 13^{ème} semaine d'enseignement est un véritable problème. Dans les calendriers proposés, une 13^{ème} semaine d'enseignements (qui aurait été rendue possible par la diminution des vacances de Pâques) a

été de fait remplacée par une semaine d'examens. Il faudrait mener une réflexion sur la place démesurée prise par les examens : est-il légitime de consacrer autant de temps à faire passer des examens en L1 et en L2 alors que le diplôme est au niveau L3 ? Il vaudrait mieux consacrer plus de temps à former nos étudiants.

R. Laignoux que cette discussion est nécessaire et pourra être engagée dans le cadre du comité permanent de la CFVU. Les calendriers 1 et 1 Bis ont la faveur des élu·es, les autres sont écartés.

Vote sur le calendrier 1 Bis : approuvé à l'unanimité (calendrier à approuver par le CA)

Après le vote, J. Glachant indique que la question du calendrier et de l'équilibre enseignements/examens devra faire l'objet de réflexions et de discussions complémentaires.

4- Accréditation de l'INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)

Jean-Marie Le Gall (VP CA) présente le document porté à la connaissance des élu·es : le projet d'accréditation de l'Inspé sachant que c'est le CA qui est compétent pour l'approuver (pas de vote de la CFVU). L'Inspé regroupe établissements universitaires parisiens (Sorbonne U, Paris Sorbonne, Paris 1, Paris 3, Université de Paris et l'Inalco). Il s'agit d'un institut de préparation aux métiers du professorat dans l'enseignement secondaire. Paris 1, étant membre de l'Inspé, doit valider le projet d'accréditation comme les autres partenaires. Dans le cas contraire, les étudiants de Paris 1 seraient empêchés de se présenter au concours ce qui n'est pas possible. Le VP explique que ce projet se télescope avec la réforme des concours de recrutement voulue par le Ministère et qui pose de nombreux problèmes. Cette réforme prévoit en particulier la diminution de la place du disciplinaire dans les concours et l'introduction d'un entretien d'embauche. De plus, elle introduit des différences entre les disciplines : certaines disciplines auront des concours fondés uniquement sur les programmes du secondaire alors que d'autres disciplines gardent le principe des questions (lettres, histoire, géographie et arts plastiques). Le recul du disciplinaire a fait l'objet de fortes oppositions, notamment des sociétés savantes.

Les maquettes doivent être révisées dans l'urgence alors que le programme des concours fait encore l'objet de débats internes au Ministère et n'est pas stabilisé.

Malgré ces incertitudes, JM Le Gall plaide en faveur d'une validation de l'accréditation de l'Inspé par le CA. Les autres établissements parisiens l'ont déjà validée et si Paris 1 ne l'approuve pas à son tour, nos étudiant·es ne pourront pas se présenter au concours dans de bonnes conditions car ils ne bénéficieront pas des « berceaux de stage » offerts par l'Inspé, indispensables à la préparation du concours (notamment du fait de l'entretien d'embauche).

Dans le cadre de l'Inspé, il s'agit de défendre la persistance d'un bloc disciplinaire substantiel. Un autre enjeu est celui de l'accueil des étudiant·es titulaires d'un M2, qu'il faut pouvoir autoriser à s'inscrire directement en M2 MEEF (ce qui n'est pas le cas maintenant), de même que les étudiant·es en reconversion professionnelle.

Un représentant étudiant (Poing Levé) s'inquiète de la précarisation introduite par la réforme, qui crée des étudiant-es stagiaires à la place des fonctionnaires stagiaires. Il s'interroge sur le contenu de la certification laïcité, dont la portée semble assez difficile à cerner.

JM Le Gall indique que dans le contexte créé par l'assassinat de Samuel Paty, il est indispensable de donner aux futur-es enseignant-es du secondaire une formation sur la laïcité.

Un élu CGT indique, par ailleurs, que la CFVU de Sorbonne U a émis un avis défavorable à l'accréditation de l'Inspé de Paris pour clairement montrer son opposition à la réforme.

Les élu-es PULS proposent le vote d'une motion s'opposant à la réforme des concours (et pas contre l'accréditation).

R. Laignoux rappelle qu'une telle motion a déjà été votée lors de la précédente mandature, à la fois par la CFVU et par le CA.

Les élu-es PULS soulignent que si elle n'a pas été entendue, il est peut-être nécessaire de la réitérer.

La proposition est abandonnée.

5- Adaptation des modalités de contrôle des connaissances du 2^{ème} semestre

J. Glachant rappelle qu'un retour progressif des étudiant-es a été mis en place en application des règles ministérielles. Il indique que ce retour reste « timide ». La présidence souhaite inciter à en faire davantage et va proposer aux composantes d'élargir les possibilités de retour en présentiel.

Dans ce contexte, il faut réfléchir, dès à présent, aux MCC (modalités de contrôle des connaissances) pour le 2^{ème} semestre. Les dispositions discutées ce jour concernent uniquement le contrôle continu et les épreuves qui en dépendent. Les épreuves ayant lieu à partir de mai dans le cadre du contrôle terminal ne sont pas concernées car il y a encore trop d'incertitudes : pour l'instant, elles sont prévues en présentiel, avec possibilité d'un basculement automatique en application des dispositions votées par la CFVU le 12/11/20. Les modalités des partiels du S2 seront étudiées lors de la prochaine CFVU du 30 mars prochain, il faudra alors que tout soit très clair, afin que les services de scolarité puissent organiser les épreuves.

Le texte comporte trois articles. Le 1^{er} porte sur l'organisation des examens dans les matières évaluées en CC. La possibilité est offerte aux composantes de basculer des matières d'un régime CC + examen final à un régime intégralement en CC (suppression de l'examen final ou partiel). Il faut cependant que le CC comporte au moins deux notes. Les CC peuvent être organisés en présentiel quand les étudiant-es viennent en demi-groupes une semaine sur deux ou en dehors des TD (ex : galop d'essai pour les juristes). Si les CC sont organisés en présentiel, il faut être vigilant sur le protocole sanitaire. Par ailleurs, que ce soit pour les CC ou examens finaux, il faut une attention particulière au respect du principe d'égalité. C'est pourquoi les épreuves en hybride posent problème. Les composantes ont jusqu'au 19 mars pour faire remonter la liste des matières passant en CC intégral.

Le deuxième article porte sur les réponses à apporter en cas de défaillance ou d'absence aux épreuves. L'idée d'une dispense de CC a été envisagée mais non retenue dans la mesure où l'enjeu actuel est de faire revenir les étudiant·es à l'université et de les encourager à travailler en continu. Le texte respecte les directives ministérielles : organisation d'épreuves de substitution entre 15 jours et 2 mois après les épreuves manquées. Les étudiant·es qui ne peuvent pas venir à une épreuve doivent se signaler à la scolarité de leur composante dans les 3 jours qui suivent l'épreuve. Lorsque la matière est validée par contrôle continu et examen final, les étudiant·es qui ne peuvent prendre part aux épreuves de CC verront la note manquante remplacée par la note obtenue à l'examen final.

Cet article prévoit également que de manière générale, les enseignant·es considèrent avec bienveillance les défaillances aux épreuves de CC et les difficultés survenues lors d'une épreuve. Il est mentionné qu'il n'y a, toutefois, aucun moyen de réellement « vérifier » la bienveillance des examinateurs/correcteurs.

L'article 3 concerne la mise à disposition de salles connectées pour les épreuves de CC à distance.

Ces dispositions seront, bien entendu, appliquées dans le respect strict des règles sanitaires, des instructions ministérielles et de l'égalité de traitement entre les étudiant·es.

Le chargé de mission numérique indique que lorsque des sessions d'examen ont lieu à distance, il faut absolument en informer la DISUN afin qu'elle puisse vérifier la capacité des serveurs.

Un enseignant invité (UFR de philosophie) remercie la présidence pour la souplesse des propositions. Il revient sur la question du retour en présentiel et demande qu'il soit possible de faire revenir les étudiant·es en demi-jauge quel que soit le cycle. Un sondage systématique effectué au sein de l'UFR de philosophie montre que les étudiant·es ne répondent pas (ce qui est inquiétant) et que celles et ceux qui répondent souhaitent majoritairement le retour en présentiel. Il faut donc généraliser le mode d'enseignement en hybride pour tous les étudiant·es et dans toutes les salles, qui sont désormais bien connectées. Pour ce qui est des examens, il semble en revanche déraisonnable de favoriser le présentiel. En philosophie, le type d'évaluation des connaissances permet des épreuves à distance en temps limité, qui fonctionnent bien.

Les représentants de la Fédé demandent s'il est possible de demander aux étudiant·es d'allumer leur caméra lors des épreuves de CC.

Les représentant·es de l'UNEF indiquent qu'ils sont très favorables au retour en présentiel. Ils ne voteront pas en faveur des propositions sauf si deux modifications sont acceptées :

- 3 notes au lieu de 2
- Préciser la notion de « bienveillance », qui semble bien floue et peut être à géométrie variable selon les individus et selon les UFR.

J. Glachant indique que ces propositions ont été déposées jeudi dernier sur la plateforme et que des amendements auraient dû être proposés avant la séance pour permettre aux VP d'y réfléchir. Il est cependant d'accord sur le principe de 3 notes. En revanche, il ne souhaite pas aller plus loin dans la définition de la bienveillance.

Un représentant de Fac verte demande s'il n'est pas possible de laisser plus de temps aux composantes et de prolonger le délai fixé au 19/03.

J. Glachant répond que la CFVU n'a pas vocation à devenir « la chambre d'enregistrement » des directions de composantes.

Le représentant de l'UNSA indique qu'il faudra bien anticiper les examens.

Les représentant·es de la Fédé insistent sur le respect des règles sanitaires et du RGPD (problème de l'identification des étudiant·es).

La notion de bienveillance fait l'objet d'échanges contradictoires. Un élu PULS propose une charte permettant de mieux définir cette notion. La proposition n'est pas retenue. Il faut laisser se développer des bonnes pratiques et en faire un bilan a posteriori.

Un nouvel échange a lieu au sujet des 2 ou 3 notes. Le représentant de l'UFR de philosophie indique qu'il serait contradictoire d'exiger 3 notes alors qu'on demande par ailleurs aux enseignant·es de donner moins de travail aux étudiants.

Vote : 4 abstentions, 3 contre, adopté

6- Mise en place du comité permanent

R. Laignoux présente les propositions de modalités de mise en place du comité permanent. Il s'agit d'éviter que ce comité ne soit une simple répétition des séances de la CFVU. Il faut en faire un comité stratégique de réflexion mais aussi un outil de suivi de la mise en œuvre des décisions de la CVFU.

Représentant environ ¼ des élus de la CFVU, ce comité serait composé de 11 membres : 2 VP CFVU, VP étudiant du CAC, 4 élu·es étudiant·es, 3 élus enseignant·es, 1 élu BIATSS. Un système de suppléance est proposé, sauf pour les VP. Le comité se réunirait 4 ou 5 fois par an.

Il est proposé que chaque collège se mette d'accord pour proposer des candidat·es qui seront élu·es par vote global et non individuel le 30 Mars.

Une élue PULS se félicite de la mise en place du comité permanent et souhaite que toutes les listes y soient représentées dans la mesure du possible (mais ce qui est plus problématique pour le collège BIATSS).

Vote : 3 abstentions, adopté

7- Assouplissement des modalités de stage dans le cadre de la pandémie Covid-19

J. Glachant, après avoir rappelé le cadre réglementaire, présente les modalités d'assouplissement des modalités de stage, en partie calquées sur les modalités introduites l'année dernière.

Le stage peut être remplacé par :

- Un travail alternatif : mémoire réflexif, etc.
- Un emploi
- Un service civique, un bénévolat.

Pour les M2, l'année universitaire sera allongée jusqu'au 31/12/21 et les stages pourront commencer jusqu'au 30/09/21.

Concernant le DU Insertion professionnelle proposé l'an dernier, J. Glachant propose d'en faire un bilan en avril ou mai avant de décider s'il y a lieu de le prolonger.

Une élue PULS s'étonne que dans le document, figure également la possibilité de proposer des « auto-stages » (accueil par lui-même d'un.e étudiant.e entrepreneur.e) alors qu'on ne voit pas bien en quoi cette modalité participerait à la formation et à l'insertion des étudiant-es concerné-es.

J. Glachant précise que cette disposition figure dans les instructions ministérielles et qu'il n'est pas question de ne pas encadrer ces types de stage.

La représentante de la DPEIP indique que ce type de stage s'inscrit dans un véritable projet d'entrepreneuriat suivi par la Direction.

Le chargé de mission numérique souhaiterait qu'il soit possible de revenir sur la règle interdisant les stages au sein de Paris 1, alors qu'il enregistre de nombreuses demandes de stage à la DISUN, par exemple. J. Glachant répond que cette question pourra être rediscutée ultérieurement.

Vote : 1 abstention, adopté

8- Projets FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Les VP n'ont pas participé à la commission ayant retenu ces projets étudiants car ils n'étaient pas encore élu-es quand les décisions ont été prises. Plusieurs financements sont proposés.

Un élu PULS demande de préciser la différence entre la FSDIE et la CVEC.

R. Laignoux indique que le budget de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) est plus élevé (1 million d'euros pour la CVEC contre environ 400 000 pour la commission FDIES). La commission CVEC ne s'est pas réunie depuis très longtemps et doit être remise en route.

Vote : adopté à l'unanimité

9- Questions diverses

J. Glachant présente les résultats d'une enquête sur les conditions de vie étudiantes qui sont très inquiétants. Ces résultats seront prochainement rendus public selon des modalités à définir.

Les élu-es PULS demandent s'il est possible de diffuser des CR de la CFVU à partir de leurs notes. Les VP

n'y sont pas opposé·es à condition de respecter un certain nombre de règles (par exemple désigner les personnes par leur appartenance de liste ou leur fonction). De manière générale, les VP souhaitent une diffusion rapide des relevés de décisions de la CFVU.

Les représentant·es étudiant·es (UNEF et Poing levé) demandent la mise à disposition d'un amphithéâtre pour que les étudiant·es puissent s'y retrouver (activités solidaires, distributions alimentaires, etc.). J. Glachant indique que cette question est traitée par la présidence et le cabinet. Il rappelle que beaucoup a été fait pour assurer le suivi et l'aide aux étudiant·es : 180 tuteurs supplémentaires dont le salaire est abondé par Paris 1, aide à l'association Cop'1, etc. Actuellement, l'université est presque vide mais les amphis sont tous occupés. De plus, la distribution alimentaire est très complexe à mettre en œuvre à l'intérieur des centres et cela poserait des problèmes de contrôle du respect des protocoles sanitaires.

Une représentante de Poing Levé insiste sur l'importance de disposer d'un lieu pour les étudiant·es, surtout si l'on se réfère aux résultats de l'enquête présentés par J. Glachant. Les étudiant·es sont suffisamment responsables pour respecter les règles sanitaires.

La séance est levée à 12h36.

CR rédigé par les élu·es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10).

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

